

LA RAMASSER

C'EST LA METTRE EN DANGER !



Crédit photo : © Jean-Philippe Desvauz
Conception graphique : www.sebripoll.com

PAS TOUCHE ! ANIMAL SAUVAGE PROTÉGÉ !

La Cistude d'Europe est une tortue aquatique protégée aux niveaux français et européen, quasi-menacée au niveau mondial et faisant l'objet d'un plan de sauvegarde au niveau national. Elle est vulnérable et ne doit pas être dérangée dans ses déplacements : elle recherche peut-être un site de ponte ou d'hibernation.

Le ramassage de tortues dans le milieu naturel est interdit. Le prélèvement, la capture et le déplacement dans la nature ainsi que la détention d'un animal issu du milieu naturel sont des délits passibles de 150 000 € d'amende et de 3 ans d'emprisonnement.



J'AI TROUVÉ
UNE TORTUE
BLESSÉE,
QUE FAIRE ?

Retrouvez plus de détails sur la Cistude d'Europe
sur lashf.org/pna-cistude-deurope



Plan National d'Actions
Cistude d'Europe




PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
*Liberté
Égalité
Fraternité*